

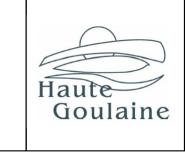
LEGENDE

UA : Zone mixte (habitat, commerces, services, équipements...) à dominante habitat comprenant deux sous-secteurs (UAa et UAb (sous-secteurs disposant de règlements spécifiques) UB : Zone mixte (habitat, commerces, services, équipements...) à dominante habitat comprenant un sous secteur UBa (sous-secteur disposant d'un règlement spécifique) UC : Zone mixte (habitat, commerces, services, équipements...) à dominante habitat comprenant un sous secteur UCa (sous-secteur correspondant au lotissement de la Croix des Tailles dont le règlement est maintenu) UE : Zone destinée à l'accueil d'activités économiques (hors activité commerciale exclusive) UL : Zone destinée à recevoir les équipements collectifs 1AUh : zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation dominante d'habitat 1AUl : zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation dominante d'équipement collectifs ou touristiques 1AUea : zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation d'activités économiques (industrie, artisanat, bureaux, services) 1AUef : zone d'urbanisation future à court / moyen terme, à vocation d'activités économiques (artisanat, services, bureaux, commerce sous conditions définies dans le règlement) 2AU : zone d'urbanisation future à long terme, à vocation mixte (dominante d'habitat) 2AUe : zone d'urbanisation future à long terme, à vocation d'activités économiques A : Zone agricole Ah1 : Zone habitée au sein d'une entitée agricole homogène pouvant recevoir des constructions nouvelles, à usage de logement Ah2 / Ah2p : zone habitée au sein d'une entité agricole homogène ne pouvant pas recevoir des constructions nouvelles à usage de logement An : zone agricole de transition définie pour des motifs paysagers, de limitation du mitage ou environnementaux N : zone naturelle à préserver Nh2 / Nh2p : zone habitée au sein d'une entitée naturelle homogène ne pouvant pas recevoir des constructions nouvelles à usage de logement NL : zone naturelle de loisirs Informations Plan d'eau Cimetière

bâti léger

Département de Loire-Atlantique (44)

COMMUNE DE HAUTE-GOULAINE



PLAN LOCAL D'URBANISME

Arrêt : 17.05.2013 Approbation : 21.02.2014

Modification n°1 approuvée le 16.02.2018 Modification n°2 approuvée le 16.02.2018 Modification n°3 approuvée le 16.02.2018 Modification n°4 approuvée le 06.11.2020 Modification n°5 approuvée le 05.07.2024

Règlement graphique

Planche Commune



La boîte de l'espace 18 boulevard Babin Chevaye 44200 Nantes 02 40 20 30 57

URBANISTES ASSOCIÉS contact@laboitedelespace.fr www.laboitedelespace.fr